



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23676
4 mars 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 28 FEVRIER 1992, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LA MISSION PERMANENTE DU PAKISTAN AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

La Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de se référer à ses notes datées des 28 janvier et 7 février 1992.

La Mission permanente du Pakistan tient à informer le Secrétaire général que le Gouvernement pakistanais remplit ses obligations au titre du paragraphe 6 de la résolution 713 (1991) du Conseil de sécurité concernant l'application d'un embargo général et complet sur toutes les livraisons d'armes et de matériel militaire à la Yougoslavie.
